



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 5377

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés bien connues que connaissent les jeunes harkis de deuxième et troisième génération. La récente loi d'indemnisation n'a pu régler les problèmes majeurs de logement et d'emploi que connaissent les enfants et petits-enfants des harkis. Un effort spécifique doit être fait en matière de formation et d'accès à l'emploi, faute de quoi le sentiment légitime de rejet qui est le leur ne pourra que s'exacerber. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur ses préoccupations relatives à la situation des harkis. Une circulaire a été adressée aux préfets aux fins de rappeler ce qui existe en matière d'emploi. Cette circulaire met l'accent sur l'effort à entreprendre pour que la communauté harkie puisse ne plus connaître des taux de chômage dépassant la moyenne nationale. En outre, le Parlement a voté récemment une disposition permettant de régler les situations d'endettement immobilier avec plus de sérénité. Un bilan des actions entreprises est en cours d'élaboration. Il sera communiqué dès que possible à la représentation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5377

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3657

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1054